



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente
auprès des Nations unies à Genève

Conseil des droits de l'homme

2e session du GT sur les droits des paysans et les personnes vivant en milieu rural (2 au 6 février 2015)

Intervention du Luxembourg

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe à l'intervention prononcée au nom de l'UE.

Ma délégation s'engage pour que les droits des personnes travaillant en milieu rural soient mieux respectés, bien consciente du rôle décisif que ces femmes et ces hommes jouent, notamment dans la lutte contre la faim et la pauvreté.

Nous sommes également conscients des grandes difficultés dans ce domaine, de grandes souffrances aussi, puisque 80 % des personnes qui souffrent de la faim vivent dans les zones rurales et que, sur ces personnes, la moitié sont des personnes appartenant à la petite paysannerie. Ce sont aussi les femmes paysannes qui sont particulièrement discriminées. Pourtant, elles assurent entre 60 et 70% de la production agricole. Donc, les problèmes sont réels.

Dans le cadre de sa politique de coopération au développement, le Luxembourg s'est toujours montré disposé par ailleurs à appuyer tout effort des pays en développement visant à aménager des conditions favorables, entre autres pour une agriculture familiale vivrière et profitable. Ceci reflète l'attachement que

porte le Luxembourg à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, au même titre que les droits civils et politiques.

Pour autant, notre rôle dans cette enceinte est d'examiner les moyens et instruments à notre disposition pour mieux assurer le respect des droits de toutes ces femmes et ces hommes.

Madame la Présidente,

Nous vous remercions pour le texte qui nous a été transmis la semaine passée. Vous comprendrez qu'au vu de la longueur du document, nous n'avons pas été en mesure de l'examiner en détail, compte tenu du délai imparti.

Nous nous interrogeons toutefois – de manière liminaire - sur la ligne générale prise par le texte qui gagnerait certainement à être rationalisé pour éviter une redondance de droits déjà couverts par plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Par ailleurs, nous restons convaincus que l'un des problèmes majeurs demeure le déficit de la mise en œuvre des normes internationales existantes, tout comme une meilleure identification d'éventuelles lacunes dans le droit international.

A ce titre, nous sommes confiants quant à l'utilité des panels prévus cette semaine pour nourrir notre réflexion.

En conclusion, le Luxembourg continuera de s'engager pour soutenir les démarches du Conseil des droits de l'homme, surtout lorsqu'elles se concentrent sur les droits pertinents dans le chef de l'ensemble de la population travaillant en milieu rural.

Je vous remercie.